



## Préavis contrat 21h

-----  
Par raging2805

Bonjour,

je suis actuellement en CDI 21h/semaines depuis maintenant 2 ans et 6 mois, j'ai l'opportunité d'avoir un contrat CDI à 30h voir + à commencer rapidement le problème, dois-je démissionner et commencer immédiatement le nouveau contrat,

suis-je obligé de faire un préavis ?

ne connaissant pas les lois, quelqu'un pourrait-il me renseigner sur ma situation ? sachant que mon employeur actuel ne voudra jamais faire une rupture conventionnel.

Merci pour vos renseignements

Cordialement

-----  
Par morobar

Bjr,  
Vous devez démissionner et respecter un préavis.  
Mais celui-ci est négociable avec l'employeur.  
Pourquoi voulez-vous qu'il vous paie pour partir alors que c'est vous qui avez l'initiative (refus de RC).